

Burundi : La milice du parti au pouvoir sévit contre les militants de l'opposition

@rib News, 03/11/2009 COMMUNIQUE DU PARTI CNDD CONTRE LA BARBARIE DES GROUPES PARAMILITAIRES IMBONERAKURE DE GIHOGAZI EN PROVINCE KARUZILE Parti CNDD, suite aux tortures physiques infligées à son Représentant et ses militants en Commune Gihogazi, Province de Karuzi par le Président du Parti au pouvoir dans la même Commune, déclare ce qui suit : LES FAITS : 1. Ce dimanche le premier novembre 2009, le Représentant CNDD, le Camarade Jean Marie Vianney HARINGANJI avec d'autres militants du Parti, ont une fois de plus été victimes de la barbarie du groupe paramilitaire IMBONERAKURE, une milice du Parti au pouvoir.

2. Une horde de 200 miliciens paramilitaire armés de gourdins, de pierres, ont saisi 12 militants du CNDD rentraient paisiblement chez eux. Ils les ont torturés, frappés à coups de pierres et de gourdins et notre Représentant Jean Marie Vianney HARINGANJI a même perdu une dent. Ce crime organisé était supervisé par Serges NDAYISENGA président du CNDD-FDD en Commune Gihogazi. L'OPJ au service en Commune Gihogazi saisi par notre Représentant a interpellé le commanditaire du crime pour quelques minutes, l'a aussitôt relâché. POSITION DU CNDD 3. Le Parti CNDD condamne avec énergie ces actes de barbarie et d'intolérance perpétrés par les paramilitaires du Parti au Pouvoir. Ces actes n'ont autre but que de remettre en cause le processus électoral. 4. Le Parti CNDD demande aux autorités gouvernementales, de la justice, de l'administration et aux organisations des Droits Humains de peser de leur poids pour arrêter et punir de manière exemplaire, les commanditaires et autres auteurs de ces crimes. 5. Le Parti CNDD demande une fois de plus au Gouvernement et à la Communauté Internationale de procéder au démantèlement des milices paramilitaires alliées au Parti au pouvoir afin que les élections de 2010 puissent être libres, transparentes et en dehors de toute sorte de menace.

Fait à Bujumbura le 03 novembre 2009

CNDD

BIZIMANA